



**Trajet Discursif Du Mot « Ordonnance » :
Hivernation, Mise Sur Agenda Et Tissage Hyper Narratif**
**Discursive Path of the Word « Order »:
Wintering, Setting On on Agenda and Hyper Narrative Weanving**

Jean Claude Likosi Atambana*

Université Catholique du Congo, jean.claude-likosi@ucc.ac.cd

Reçu le: 09/10/2024

Accepté le: 07/12/2024

Publié le: 31/12/2024

DOI: 10.53284/2120-011-004-008

Résumé:

La contribution élargit la perspective des études sur le trajet discursif des mots. S'inspirant de la théorie de l'événement, les analystes de discours suivent à la trace les mots dans leurs statuts de désignants événementiels, de déclencheurs mémoriels et leurs constructions énonciatives dans les médias. Notre lecture constructiviste considère les médias comme l'une des composantes d'un processus de construction et d'inscription sociale plus large d'un mot. La question est d'interroger sa circulation dans le cadre d'une expérience d'arc événementiel où à l'énonciation s'associent les composantes de la narration et de l'hyper narration. L'excursus multi niveau a dégagé les formes de mise sur agenda opérées par différentes instances qui font circuler le mot jusqu'à ausculter la praxis énonciative de remédiation et de métaphorisation.

Mots-clés :

Ordonnance présidentielle, trajet discursif, événement, mise sur agenda, hyper narration

Abstract :

The contribution broadens the perspective of the studies on the discursive path of words. Inspired by event theory, discourse analysts track words in their statuses of event designers, memorial triggers and their enunciative constructions in the media. Our constructivist reading considers the media as one of the components of a process of construction and social registration more broadly than a word. The question is to question its circulation in the context of an event arc experience where the components of narration and hyper-narration are associated with the utterance. The multi-level excursion has revealed the forms of putting on agenda operated by different instances that circulate the word until auscultate the enunciative praxis of remediation and metaphorisation.

Keywords :

Presidential order, discourse path, event, agenda-setting, hyper-narration

* Auteur correspondant



Introduction:

L'histoire et les régimes politiques sont marqués par la circulation d'un mot lié à la gouvernance publique et désigné par le terme « ordonnance » ou son pendant « décret ». Malgré leurs modes d'appropriation différente du point de vue du processus d'adoption et de leur domaine d'intervention, ils sont l'une des manifestations symboliques de l'exercice du pouvoir. Ils renvoient à la problématique de l'autorité, des prérogatives, de la compétence, de la délégation, de l'investiture ; bref, d'actes normateurs habilités au pouvoir exécutif. Nous retenons le terme ordonnance qui nous est plus familier sur les plans sociopolitique et médiatique pour évoquer l'ordonnance présidentielle, lorsqu'elle est relative aussi bien à la désignation d'un premier ministre que celle de son gouvernement. Et assurément sur l'ordonnance comme pouvoir de nomination, on trouve une littérature abondante dans le domaine du droit. L'intérêt des auteurs¹ est axé sur l'évolution historique, les aspects techniques et juridiques liés aux régimes politiques ainsi que sur les considérations administratives et constitutionnelles qui l'entourent.

Notre perspective d'analyste de discours invite à l'aborder comme un mot porteur de sens. En tant qu'acte politique, l'ordonnance est un objet (de la) sémiotique lorsque Bernard Lamizet pose que *toute sémiotique est, en un sens, politique, dès lors qu'elle a pour fonction d'interroger le sens, c'est-à-dire l'inscription d'une parole, d'un texte, d'un signe, dans l'espace public* (Lamizet, 2006 : 1). Il a aussi valeur de texte public car émanant d'une institution publique, à savoir la Présidence de la République, d'une part, et dont les animateurs nommés ou comme textes de lois participent à la résolution des problèmes publics, d'autre part. Ce mot-texte s'inscrit dans l'espace public selon plusieurs modalités qui lui donnent une certaine épaisseur discursive. Ce qui conduit à le sortir d'une lecture essentiellement immanente. L'ouverture consiste, dans cette étude, à relever ses compétences d'hivernation, de génération et de tissage des discours. La circulation de ce mot, des discours et des imaginaires qu'il génère, nous amène à l'approcher selon une démarche intégrative et donc triangulatoire. Un triple mouvement de lecture constitue les parties analytiques (Points II à IV) de la présente étude. Il est préalablement décrit l'environnement itératif qui encadre une ordonnance présidentielle ainsi que la posture théorique et méthodologique qui en découle (Point I).

I. Mise en situation

I.1. Le schéma itératif d'un objet de recherche

Dans la plupart des démocraties, sauf grave crise politique due notamment à l'absence d'une majorité parlementaire (Belgique en 2010-2011 et 2018-2019 ; Irlande du Nord en 2003, 2007 et 2017-2018, France en 2024 ; etc.), une certaine « tradition politique » invite à une publication rapide de la liste gouvernementale, généralement sous les 72 heures, après la

¹ Nous citons à titre indicatif : MP. Deswarte-Julien, 1978 ; A. Souloumiac, 1979, t.I) ; C. Eisenmann, 1982, t.I ; A. de Laubadere, 1992, t.II ; J-C. Maitrot, 1999 ; Ma Grandier, 2013 ; D. Maherzi, 2011 ; B. Montay, 2013 ; Abozo Abozo, 2022.



désignation ou l'élection du Chef de l'exécutif. En République Démocratique du Congo (RDC) par contre, ce moment politique invite à l'attente et, bien souvent, à une très longue attente. Les contraintes du régime semi-présidentiel (Constitution, Art. 90) et les interminables tractations politiques sont principalement à la base de cette longue période d'incertitude.

En RDC comme ailleurs, l'ordonnance s'inscrit dans l'ordre de l'événement. Une dimension symbolique acquise à l'aune du processus de traitement, de communication, de diffusion et de mise en circulation opéré par les médias (Lamizet et Silem, 1997 : 237 ; Calabrese et Veniard, 2020). Avant, le jour même et après la publication de cet *acte-condition* (Laubadere, 1992 : 30), c'est la foire à opinions et aux cadrages diverses. Une temporalité meublée de suspenses et qui nourrit les attentes diverses, supputations, polémiques et rumeurs. L'ordonnance cristallise les débats publics et fait la Une des médias jusqu'à perdre de sa *potentialité d'actualité*. Des inflexions autour du contexte qui entoure l'ordonnance sont sans nul doute observables dans l'un ou l'autre pays, avec les excès ou non qui vont avec. Sur la chaîne *Vision 4* en ligne et la page Facebook (Meta) du journaliste Raoul Christophe Bia, on suivra son billet du 24 février 2022 qu'il intitule, à juste titre, « *Quand le remaniement ministériel rend fou* ». Le ton de la narration des coulisses et des péripéties qui entourent cet événement politique au Cameroun y sont représentées selon un style dramaturgique des plus exquis. On ne compte plus ces traditionnels éditoriaux et débats d'avant et après remaniements que proposent les grands médias d'information. Le remaniement du Gouvernement Borne, le 20 juin 2023 en France, précédé d'une période des tensions (vote controversé de la réforme sur les retraites ; les émeutes après l'assassinat du jeune Nahel, etc.) de même que les nombreux discours politiques et débats parlementaires comme médiatiques qui ont suivi ce « *modeste remaniement* » (*Libération*, 21 juin 2023 en ligne), n'est qu'un autre exemple parmi tant d'autres qui témoignent de la constance des séquences qui participent de l'événementialisation de notre objet d'étude.

I.2. Posture d'analyse

Un schéma itératif reflète le processus de feuilletonisation de cet acte politique qui fait événement. Une narrativité qu'il convient de cerner en ses trois moments. Primo, dans le contexte déclencheur qui précède l'annonce lointaine ou imminente, réelle ou rumorale de cet événement. Secundo, dans le moment de son énonciation publique, son accessibilité en tant que décision et événement politique relevant de l'ordre de l'agir communicationnel (communication publique) de l'instance Présidence de la République. Et tertio, dans la phase de sa réception avec les différents discours de remédiation et circulants, les opinions et imaginaires collectifs générés. On retrouve les trois mouvements mimétiques ricœuriens de l'*intrigue* (Ricoeur, 1983), à savoir la préfiguration, la configuration et la réfiguration dont la transposition théorique et méthodologique pour l'analyse de la circularité du récit s'est



progressivement consolidée depuis le milieu des années 90¹. Ces trois moments compartimentent nos niveaux d'analyses synchroniques en même temps qu'ils servent de liant à une lecture décroisée, triangulaire et donc en continuum (diachronique) d'une ordonnance. L'analyse de ce mot-texte du point de vue de sa matérialité est le point de relais de ces pôles d'observation pour une *interdisciplinarité intégrative et focalisée* (Charaudeau, 2010). Il est postulé qu'au-delà de sa fonction informative, celle d'une actualité politique, l'ordonnance signifie, alimente et mobilise des discours et débats publics, en amont comme en aval de son énonciation officielle. Elle surgit et fait l'objet de constructions discursives en plusieurs lieux de communication.

Notre posture constructiviste conduit à mettre en évidence les formes de mise sur agenda opérées par les différentes instances qui le font circuler. Un parcours à observer entre différents agendas. Ce qui permet de se départir du postulat selon lequel les médias ont l'avantage d'opérer une hiérarchisation des problèmes par ordre d'importance publique en informant par exemple l'agenda politique. On s'inspirera ici volontiers de travaux de Patrick Hassenteufel (2008 et particulièrement 2010) sur les processus de mise à l'agenda des problèmes publics. L'auteur met en évidence plusieurs modalités dont de mobilisation collective, de publicisation, de médiatisation et de politisation. Notre objectif n'est nullement d'évaluer l'impact de l'une ou sur l'autre logique. Le processus de mise en visibilité conduit à l'examen de la dynamique cognitive, des modalités de construction discursive à partir et à un moment ou un autre du surgissement du mot-texte « ordonnance », les formules et autres allusions qui lui sont associées.

La contribution s'inscrit dans le cadre des études qui s'intéressent au *trajet discursif des mots*. Objet en analyse de discours et que nous définissons comme le processus de « *tracking* » à partir d'un référent sémique qui conduit à la génération, la circulation et le tissage des discours. Cet objet trouve une longue pratique d'exploration chez Sophie Moirand (1999, 2000, 2001, 2003, 2004b, 2007). Elle observe dans les ensembles textuels ou les documents médiatiques, des pratiques langagières reflétant leurs généricités ou leurs dépendances de certaines conditions de production. Postulant que les médias contribuent à la construction des mémoires collectives, elle y décrypte le surgissement de certains mots qui fonctionnent comme *déclencheur mémoriel* et autour de qui se développe une diversité de discours. Dans la même lignée, Laura Calabrese Steimberg (2006, 2009 et 2013) et plus tard Anas Moutia (2018) qui ont examiné le statut du « *désignant événementiel* », inscrivent ces travaux sur les formes discursives particulières, « (...) au pouvoir évocateur (...) qui vont tisser les liens de notre mémoire historique (...) prêt à circuler et à être repris dans l'espace public » (Calabrese, 2006 : 1), dans le *champ de l'analyse du discours à la française spécialement dans le sillage de la linguistique praxématique* (Moutia²⁰¹⁸ : 2). Nous situant dans la théorie de l'événement, nous privilégions une vision pragmatique en termes d'usage du mot. L'ambition étant

¹ On citera à titre indicatif : JM Adam et Fr. Revaz, 1996 ; M. Lits, 1996, [2008] 2017, 2010 ; B. Grevisse, 1997 ; *Recherches en communication* N°7, 1997 ; JC. Likosi, 2015 ; J-F. Tétu, 2018 ; F. Bobili, 2024 ; D. Tebangasa, 2024.



d'observer son surgissement, sa circulation, le processus de tissage de discours circulants d'une histoire immédiate et donc aussi de l'actualité où ce moment-discursif est un point d'une expérience d'arc événementiel. En optant pour une démarche qualitative, nous nous éloignons de Calabrese qui s'oriente vers l'établissement d'une grille linguistique (morphologique et syntaxique) des désignants événementiels sur la base notamment de leurs degrés de figement. Elle souligne aussi leur statut de déclencheur mémoriel. Ce qui n'est qu'une des fonctions, on le verra, qu'assure le mot sous étude lorsqu'à l'énonciation événementielle sont associées les composantes de la narration médiatique. La démarche narratologique permet d'examiner « l'histoire » se construisant par et autour du mot. Mettant ainsi en lumière le continuum et les instants discursifs de son trajet. Nous nous écartons de Moutia lorsqu'elle adopte l'*agenda setting* comme l'un de ses cadres théoriques. Certes, ce « *sont les médias qui s'en chargent en les amenant dans l'espace public par la grande porte* », note **Farhat** El Khoury (2021 : 6) lorsqu'il aborde à son tour la multiplicité événementielle dont les attentats de Beyrouth en juillet 2013. Les modalités de mise à l'agenda n'attribuent pas à la seule mise en scène médiatique le lieu de la construction totale d'un événement et donc de sa signification. Le faire, c'est méconnaître qu'elle n'en est qu'une des composantes. Michel Barthélémy note clairement que : « (...) *la mise en scène des événements dans la sphère médiatique n'est pas la totalité, mais seulement une composante, d'un processus d'inscription sociale plus large. Celui-ci se poursuit tant en amont qu'en aval des médias* » (Barthélémy, 1992 :126). Cela amène à faire la distinction entre la « *réalité sociale* » ou la circulation sociale des mots et la « *réalité médiatique* », c'est-à-dire le réel tel qu'il est vu par les médias, si l'on prolonge Jean Charron et Jacques Lemieux (1991 : 1).

Notre but est donc d'observer à la trace les trajets intratextuels et intertextuels (Moirand, 2004) de ce mot à partir de quelques lieux de son surgissement contextuel. Pour aborder l'hétérogénéité constitutive (Authier-Revuz, 1982 et 1984) et énonciative de notre objet d'étude, nous puisons chez Moirand les notions de *mot-événement* et de *moment-discursif*. Auxquels nous associons, dans une perspective narratologique, celle de « *sous-événement* » issue de la conceptualisation séquentielle du récit médiatique en période électorale (Likosi, 2015). Le contexte post-électoral est, en réalité, le moment privilégié d'ascension du mot sous étude. La notion de mot-événement permet de considérer l'ordonnance comme une dénomination partagée que l'on retrouve dans la réalité sociale comme médiatique. Nous entamons la lecture de ses modalités énonciatives notamment dans son espace de référence ontologique ou, pour parler comme Georges-Elia Sarfati (2008), son *canon*, c'est-à-dire sa topique de référence qu'est la Constitution. L'analyse portera sur la *Constitution de la République Démocratique du Congo modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006*. Kinshasa - 5 février 2011. La notion de moment-discursif « *désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même fait (...)* » (Moirand, 2004 : 73). Sur ce versant, il est examiné la manière dont la publication d'une ordonnance présidentielle, qui fait ainsi événement, contribue à la



construction narrative voire hyper narrative (Lits, 2010 ; Simon, 2017) des discours principalement dans les médias en ligne où finalement l'éclosion du mot développe des discours augmentés qui l'accompagne, jusqu'à sa réception, dans son inscription dans la mémoire collective. Les médias en ligne ont spécialement été retenus pour leur disponibilité ; ce qui faciliterait de tirer ici et là les illustrations qualitatives ; d'observer certaines occasionnalités de surgissement ainsi que les dynamiques linéaires de cette circularité. L'étude élargit les circonstances de référence ; observant par le fait même différents contextes sociopolitiques d'illustrations ; permettant finalement des ouvertures à l'actualité passée comme plus récente, nationale, africaine et qu'internationale.

II. La trace ontologique d'un mot-événement

Pouvoir de nomination, l'ordonnance relève d'une édicition d'ordre et d'acte juridiques (Eisenmann, 1982, t. I : 490). Textes juridiques, littératures constitutionnelles et autres traces d'actes de droit public de l'exécutif sont là, quelques-uns si pas les principaux lieux de sa « signification » première. Cependant, ce « *jus magistratus constituendi* » est appelé à être porté à la connaissance du public. Aussi, est-elle consubstantiellement liée à une forme de publicisation et de médiatisation, par-delà l'histoire et au gré des régimes qui l'ont différemment formalisée.

Les deux concepts linguistiques de signifié et signifiant, chers à Ferdinand de Saussure, permettent une entrée dans la construction du sens de ce mot. Et pour reprendre Bernard Montay, « *les nominations répondent à des exigences de fond et de forme variables* » (Montay, 2013 : 7). Le champ juridique fixe son essence ontologique, ses modalités, son contenu sémantique. Le signifiant correspond à l'aspect matériel d'un signe, c'est-à-dire sa forme concrète. C'est dans ce cadre que l'ordonnance devient assimilable à un « *mot-événement* », un fait de la réalité juridique, socio-politique et même médiatique.

La filiation étymologique que propose Montay (2013 : 5-13 et 124-130) permet de retracer la racine et le sens du mot à partir de ses transformations et son évolution terminologique depuis 1287. Exercice qui le situe dans un ou plusieurs systèmes d'engendrement discursif. Jean-Claude Maitrot (1999) réalise dans l'*Encyclopædia Universalis* une synthèse historique et juridique assez concise de l'évolution du terme « ordonnance », de l'ancien régime à la Ve République en France. Il met également en évidence les périodes successives de son abandon et sa renaissance, ses renouveaux dans les droits publics, ses différents types et moments de relais des décrets lois. On s'épargnera aussi une revue de la littérature qui inviterait à remonter à Charlemagne sous le règne de qui l'on retrouve déjà des traces d'une telle production textuelle. Allusion faite ici à son célèbre capitulaire impérial *Admonitio generalis* du 23 mars 789.

2.1. Une hivernation signifiante dans la Constitution



Entre les lignes de la Constitution congolaise, ce lexique se voit référer dans dix articles¹ et selon plusieurs processus de modalisation énonciative : le mot en lui-même (ordonnance ou ordonnance présidentielle) et à travers les allusions, verbes et termes qui s’y rapportent. On soulignera principalement son statut d’acte-décision à la fois normé et institué (institutionnel) dont l’autorité énonciative y fixe, limite et distribue une série d’attributions. C’est dans ce sens que l’ordonnance témoigne de l’agir politique. En tant qu’un faire performatif, elle est magnifiée par des verbes d’actions. Nous soulignons ici comme partout ailleurs : « *Le Président de la République nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, par ordonnance (...)* », (Constitution, Art. 82). Elle renvoie en plus à la formule ou modalité sine qua non à l’action de l’autorité énonciative: « *Le Président de la République déclare la guerre par ordonnance délibérée en Conseil des ministres (...)* », (Constitution, Art. 86).

Par sa fonction conative, elle apparaît comme une conditionnalité existentielle relativement à certains acteurs clairement identifiés et dont les mandats dépendent d’une telle énonciation. Elle est une habilitation de pouvoir-être (Exemple 1). Celle de l’exercice ou du pouvoir faire effectif (Exemple 2). Et bien que relevant d’un autre pouvoir d’autorité instituée, l’énonciation de l’ordonnance présidentielle reste le point d’achèvement obligatoire du pouvoir-être et ensuite seulement du faire (Exemple 3).

- « *La Cour constitutionnelle comprend neuf membres nommés par le Président de la République* », (Constitution, Art. 158).
- « (...) *Le Gouverneur et le Vice-gouverneur sont élus pour un mandat de cinq ans (...). Ils sont investis par ordonnance du Président de la République* », (Constitution, Art. 198).
- « *Il est institué en République Démocratique du Congo une Cour des comptes. La Cour des comptes relève de l’Assemblée nationale. Les membres de la Cour des comptes sont nommés, relevés de leurs fonctions et, le cas échéant, révoqués par le Président de la République, après avis de l’Assemblée nationale* », (Constitution, Art. 178).

Dans cet extrait de l’article 197 « (...) *le Président de la République peut, par une ordonnance* (...) », le modalisateur « *peut* » marque aussi bien une possibilité en même temps qu’il induit une certitude justifiante ou validant l’acte expressif de l’énonciateur. On notera par contre dans l’article 86 précédemment cité, une série de référents contextuels, des circonstances pragmatiques spécifiques qui encadrent l’acte. Aussi, y est-il suggéré un schéma d’effectuation et de validation de l’énonciation. Ce qui traduit une forme de partage d’autorité. Une forme de co-énonciation et dont finalement seule la Présidence de la République en assume la responsabilité énonciative et publique.

¹ Articles 82, 86, 91, 94, 129, 145, 158, 178, 197 et 198.



La précision : « *conformément à l'article 143 de la présente Constitution* » témoigne d'un encadrement de cet acte-décision. Cela a pour avantage de désigner la Constitution comme la source d'autorité suprême. C'est elle qui pose les balises susceptibles de renforcer les compétences de l'énonciateur. C'est encore vers elle que s'effectue le transfert, pour reprendre à notre compte Maingueneau à propos *mutatis mutandis* de la stratégie de captation, « *sur le discours réinvestisseur de l'autorité attachée au texte ou au genre source* » (Maingueneau, 2002 : 95). La Constitution agit comme un méga-énonciateur (Murhula-Amisi, 2002). Une référence et voix légale qui assume l'énonciation mais aussi qui définit les sources de pouvoir et leurs limites. Une connaissance partagée où l'on doit s'épancher pour puiser des énoncés de reprises et questionner les validités d'autres actes-énoncés (*Constitution*, Art. 145).

L'ordonnance est un *mot hiverné* dans la Constitution. Celle-ci en a fixé la valeur : une cognition sociale partagée et qui a été définie à la suite d'un arrangement socio-politico-juridique. Dans ce cadre juridique, le mot y trouve un endroit protégé. Un abri dans une écurie qui fixe les règles de sa factualité en termes d'acte performatif du politique. Ce qui n'exclut pas son activation, son interprétation et donc son usage « naturel » dans le champ juridique selon des économies diverses. Aussi, ce mot somnole-t-il dans l'interstice des articles, entre d'autres mots du texte constitutionnel. Ici, son énonciateur et ses conditions sont durablement posés. Le mot y subit une période d'inactivité, d'improductivité et donc loin des critères journalistes d'usage des mots. Elle est pourtant appelée à se voir, se vivre. A devenir un discours construit et circulant à travers des éléments linguistiques. A « être » texte. Une expérience textuelle multiforme : écrite, lue, vue, entendue, matérialisée, partagée voire activatrice des discours. Une *pratique sociale* (Wodak, 1997 : 258) qui ne renie point son institution originelle.

III. Circulation du mot : des coulisses à la mise sur agenda

Cet *observable en discours* (Krieg-Planque, 2008) établit un pont entre agenda politique et agenda médiatique. Il est opportunément représenté dans deux contextes politico-médiatiques différents. D'une part, comme un événement attendu qui s'inscrit dans une sorte de routine de la vie sociopolitique ; et précisément, comme la suite logique de la formation d'un gouvernement après la tenue des élections (législative et/ou présidentielle). C'est le cas de la nomination de Judith Suminwa Tuluka (avril 2024, en RD Congo) ou d'Allamaye Halina (mai 2024, au Tchad). D'autre part, comme un événement provoqué, marquant le changement d'un premier ministre et/ou le remaniement de son gouvernement. Situation suscitée généralement par un environnement de crise. La publication de l'ordonnance est le dénouement d'un nœud à la suite d'une période de tension sociopolitique et des polémiques dont les péripéties sont feuilletonisées par les médias. C'est le cas des ordonnances portant nominations de Sama Lukonde (février 2021, en RD Congo) et d'Elisabeth Borne (juin 2023, en France). Dans ce deuxième cadre contextuel dont nous ne prolongeons pas plus loin l'analyse - le contexte électoral étant notre point d'ancrage -, l'ordonnance est une anormalité qui fait événement dans



l'ordre de la rupture brutale. Somme toute dans l'un ou l'autre de ces contextes, il y a présence de préfiguration du fait que l'ordonnance se révèle dans un enchaînement temporel d'actes énonciatifs et d'actions des personnages, dans le cours d'une histoire sociopolitique. Dans un avant et un après clairement observables et qui encadrent son surgissement.

3.1. Surgissement en période de routine : le contexte électoral

Les séquences prototypiques du récit (schéma narratif) ont trouvé dans les élections un terrain de validation majeure (Coulomb-Gully, 1994 et 2001 ; Lits, 2001 ; Bobili, 2024). Dans l'approche socio-narratologique du récit médiatique électoral (Likosi, 2015), l'une des hypothèses heuristiques consiste à appréhender le récit électoral comme une actualité à logique sérielle. Une actualité dont l'intérêt est entretenu par les médias et qui se construit au fil du temps, de déclarations, de rebondissements, de données événementielles. Aussi du point de vue de son contenu, le récit électoral est-il constitué d'une *succession d'événements* configurés par l'instance médiatique, qui viennent alimenter et ainsi gonfler le processus électoral. Il connaît des coupures, des sauts ou hoquets d'où prennent racines ou s'emboîtent des sous-événements, des sous-thèmes émergeant des attermoissements du processus électoral. Autrement dit des *récits enchâssés*. Compris par Benoit Grevisse comme *des unités narratives restreintes qui assurent la relance, l'amplification* (Grevisse, 1997a : 77 & 1997b : 138-139) d'un événement.

Générateur d'un sous-événement du méga-récit électoral, le mot passe du *canon* (constitutionnel) à la *vulgate* (politique) pour finalement se donner en partage par la *doxa* (médiatique). Georges-Elia Sarfati (2008 : 101-103) distingue en effet trois types variationnels ou réinvestissements d'un sens commun linguistique qui peuvent conduire à des manipulations d'un discours : le *canon* correspond à l'institution discursive de la topique de référence d'un domaine de pratique. La Constitution, les encyclopédies et documents de référence traceraient le(s) discours fondateur(s) et donc prescripteur(s) du sens commun dans l'organisation de cette pratique juridique ; la *vulgate* fait écho à l'institution dogmatique-source par une entreprise de reprise et de banalisation contrôlée du sens commun codifié par le canon et enfin, la *doxa* est le lieu de la naturalisation d'un de sens et où le discours devient savoir commun versé dans l'espace public. C'est le travail que réalise finalement l'agenda médiatique.

Dans l'agenda (du) politique, le mot est problématisé à l'occasion des discussions devant déboucher, à termes, par la désignation de l'animateur et/ou des membres d'un gouvernement. C'est dans cet agenda qu'initialement se distribuent, se projettent et éventuellement se stabilisent des rôles actantiels dont celui de (futur) chef du gouvernement ; Personnage idéal, aidant principal et exécutant qui bénéficiera du mandat – sanctionné par une ordonnance présidentielle - du héros-Chef de l'Etat à l'occasion du dénouement de l'intrigue électorale. Autant dire que ce sous-événement de l'intrigue ne se situe ni dans l'*incipit* (début) ni à l'autre bout (l'*explicit*) du récit, si l'on doit s'inspirer de Laurent Lepaludier à propos de l'objet dans l'organisation du récit. Par contre, il se positionne dans et comme une séquence événementielle



où il fait office d'objet secondaire du méga-récit électoral. Lepaludier précise que : « (...) *certaines objets sont dotés d'un statut secondaire. Ils forment une sorte d'arrière-plan, qui n'est pas sans intérêt sur le plan de la signification en raison de son interaction avec l'avant-plan* » (Lepaludier, 2004 : 59). Il ajoute, et c'est là notre point d'accroche : « (...) *qu'il se peut aussi que l'objet soit mis en relief à tel ou tel moment du récit. Sa signification s'appréciera, par exemple, en regard de sa position vis-à-vis des temps forts de l'intrigue ou des moments intenses où tel ou tel personnage se révèle* » (Ibidem)

C'est lorsqu'il est *versé* dans la scène publique et donc relayé par l'agenda médiatique que l'on observe son élévation, sa dynamique de circulation dans l'intrigue électorale voire post-électorale. Contrairement aux thèses relatives à l'impact des médias sur l'agenda politique (Lire par exemple Vliegenthart et Walgrave, 2009 : 423-440), dans le cas qui nous concerne ce n'est pas l'agenda médiatique qui informe en premier et révèle cet objet à l'agenda politique, mais l'inverse. Le rappel narratif que propose le journaliste Benjamin Badunga, sur le site d'*Actualite.cd* du 23 novembre 2023, témoigne de ce rôle de la presse comme relais d'un agenda politique. Dans cette narration historique, notre objet d'étude ne s'invite qu'en filigrane dans un accord électoral entre deux acteurs politiques. Il est un acte à poser dans le cadre d'une sanction de l'épilogue d'une quête (une victoire) heureuse :

« (...) *Ce jour-là, à l'hôtel Séréna de Nairobi (au Kenya), l'UNC de Vital Kamerhe et l'UDPS de Felix Tshisekedi scellent une alliance pour la présidentielle de décembre 2018. Principal point de l'Accord : Vital Kamerhe se désiste au profit de Félix Tshisekedi qui, en cas de victoire, lui garantit le poste de Premier ministre. (...) Il était prévu, en outre, qu'en cas de victoire, Félix Tshisekedi choisirait Vital Kamerhe comme chef du gouvernement. Puis au bout de cinq ans, ils inverseraient les rôles (...)* », (Actualite.cd, 23 novembre 2023).

L'ordonnance est une question de préoccupation politique sélectionnée, antérieurement et *de facto*, comme une étape majeure de l'intrigue du processus électoral. Présente dans les coulisses des négociations politiques. Coulée et insinuée dans les contrats de coalition ou de gouvernement. Les composantes dérivant de celle-ci se manifestent comme indices d'un jeu (de pouvoir) politique où un ou plusieurs acteur(s) politique(s) le met(tent) en avant-plan selon des intérêts divers : renforcer une position dans la compétition politique ; exposer une ambition politique ; négocier les modalités de la gouvernance, etc. Une telle modalité de mise en avant dans l'agenda en ce contexte spécifique que sont les élections relève d'une politisation de cette problématique. Loin de s'ériger dans un premier mouvement comme un problème d'intérêt public, l'ordonnance bénéficie tout de même du relais des médias (agenda médiatique) puisque (simplement) conforme à l'horizon d'attente de ceux qui s'intéressent aux jeux de pouvoir et aux péripéties du processus électoral. Elle n'émerge réellement comme problème public médiatisé qu'à la suite notamment du retard que prend la publication du gouvernement, des enjeux socioéconomiques irrésolus en cette période d'incertitude, des incidences que cette crise de légitimité des animateurs institutionnels crée dans le cours de la vie quotidienne, etc.



C'est ce qui en fait une séquence incontournable qui s'impose au schéma narratif de la gouvernance publique et comme adéquation aux valeurs de la culture démocratique.

3.2. De la transgression dans l'expérience d'arc événementiel

On proposera une lecture en termes *d'expérience d'arc événementiel* en nous appropriant la formule « *expérience d'arcs* » que Nicolas Perrin et Katja Vanini De Carlo reprennent à A. Noë (2006 et 2012). Le continuum politique-médiatique auquel on pourrait préalablement associer la constitution révèle des points dans une trajectoire de l'arc de la représentation du mot qui permettent des rattachements entre l'ontologie, l'ici et maintenant avec ce qui a déjà été. Pour Perrin et Vanini De Carlo, « *l'arc de l'événement est un arc de signification* » (2016 : 261) Et de reprendre Noë « (...) *les événements sont des séquences avec un sens ; ils se déplient dans une certaine direction selon une règle* », (Noë, 2012 : 78).

Le mot « ordonnance » est en effet appelé à se dévoiler dans un ordre précis de la narrativité politico-médiatique où il doit rester, un temps, d'abord dans les actions et discours de coulisses. Autrement, il y a transgression. Un exemple de cette perturbation dans l'ordre événementiel électoral s'enclenche à partir du 23 janvier 2024. A 14h49, *Actualite.cd* titre « *RDC: un nouveau courant créé pour "assurer la cohésion au sein de l'Union sacrée de la nation"* ». Et le média de s'interroger : « *S'agit-il d'un positionnement pour les postes au sein du prochain gouvernement ?* », (*Actualite.cd*, 23 janvier 2024). Le média en ligne précise, dans la même livraison, ce qui aurait dû être l'enchaînement logique du processus événementiel. Le Président venait, il faut le rappeler, de prêter serment 72 heures auparavant, soit le 20 janvier 2024 :

« La session extraordinaire pour la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale est en gestation. Une plénière est prévue le 29 janvier. Aucun parti ni regroupement politique n'a pu réunir la majorité de 251 députés après les élections législatives nationales, ceci donne la possibilité au Chef de l'État de nommer un informateur en vertu de l'article 78 de la Constitution afin d'identifier la nouvelle majorité qui donnera le prochain chef du gouvernement. » (*Actualite.cd*, 23 janvier 2024).

Le lancement de cette plateforme crée un malaise politique. Rencontres et messages de dédramatisation accompagnent ce feuilleton politique enclenché. La transgression est consommée malgré le démenti, quatre jours plus tard par la figure de proue de l'alliance, sur ses ambitions politiques : « (...) *s'exprimant sur ses ambitions politiques, Kamerhe a déclaré : « Le poste de Premier Ministre et celui de Président de l'Assemblée nationale, c'est à la discrétion du Président de la République. Je ne suis candidat à rien de tout ça »*, (*Actualite.cd*, 29 janvier 2024). La médiasphère numérique congolaise continuera à s'emballer après le 07 février 2024, jour de la nomination de l'informateur. Et même après le 12 février 2024, jour de la plénière de validation des mandats des nouveaux élus. Le feuilleton politique s'étant



entretemps corsé par l'annonce d'une deuxième plateforme, autour du premier ministre sortant, Sama Lukonde. Le parti ayant provisoirement la majoritaire des élus, l'UDPS, se positionnant à son tour en leader de la nouvelle majorité déjà en crise. On n'omettra pas les différentes revendications des partisans. Sur ces derniers, on se permettra ici de ne citer qu'un seul groupe, celui des jeunes, témoignage des manœuvres politiques de coulisses mais qui, désormais, tracent les sillons médiatisés vers le surgissement du moment-événement. On remarquera, dans la chute de l'article ci-dessous, le rappel indirect de la parole du Chef de l'Etat. Ce qui contribue à faire de cet objet de quête, un actualisateur de la mémoire interdiscursive :

« Le front commun de la jeunesse (FCJ) a présenté ce jeudi 25 janvier le programme de ses activités. Son président National Don Israël Mbuyi a profité de cette occasion pour dénoncer l'oligarchie que certains acteurs politiques veulent maintenir dans la gestion des affaires du pays (...) Plusieurs structures des jeunes aussi plaident pour une bonne représentation des jeunes au prochain gouvernement notamment. Le Président Tshisekedi a souvent dans ses prises de parole annoncer faire confiance à la jeunesse pour améliorer la qualité de la gouvernance », (Actualite.cd, 25 janvier 2024).

En quoi il y a transgression ? A l'idéal en effet, « le » *possible narratif* autour des actions des personnages aurait dû se présenter comme suit : Le Chef de l'Etat-*Héros* de la présidentielle (*Destinateur*) devrait être à l'initiative de l'*objet de quête*, celui de son Premier Ministre à sanctionner par ordonnance et à même de répondre à l'agenda public des élections dont les bénéficiaires est la population (*Destinataire*). Pour ce faire, il devrait missionner un Informateur (*Aidant principal/sujet opérateur*) issu de la majorité UDPS et alliés. C'est lui qui aurait à initier les contacts avec les *adjuvants* (majorité parlementaire dans son ensemble et partisans). Or, le lancement des plateformes vient court-circuiter cette séquentialité actorielle, créer une *tension* et perturber en accélérant l'agenda politique de coulisses désormais portées dans l'espace public. Cette *manipulation* (forme de pression) par médias interposés met en avant-plan le *vouloir (intention)* des adjuvants avant l'énonciation du *désir* du Chef de l'Etat obligé alors de vite nommer un informateur pour gérer les ambitions (*compétences/mandats*).

3.3. L'ordonnance dans l'agenda médiatique : l'hyper narrativité du numérique

Des médias en ligne à sa dissémination dans les réseaux socionumériques, le mot-objet de quête subit une/des trajectoire(s) interprétative(s). Il est soumis aux forces, usages, turbulences et récupérations diverses. Une traversée de « *frontière interdiscursive* » fondée bien souvent sur des considérations ou intérêts idéologico-politique.

L'actualité post-électorale au Sénégal offre matière à analyse. Ce qui permet d'élargir notre terrain d'observation et de questionner la validité de notre lecture. Trois jours séparent en effet la nomination du premier ministre Ousmane Songo (02 avril 2024) et la publication de son gouvernement (05 avril 2024). Cette période, apparemment courte, n'a aucunement empêché que la matérialisation symbolique - ici des décrets présidentiels - soit attendue, rendue



accessible et surtout entretenue au travers d'une série des discours dont l'informativité révèle des composantes d'événementialisation.

Focalisons-nous sur l'article de Sidy Mohamet : « *Les raisons qui justifieraient le retard de l'annonce du gouvernement d'Ousmane Sonko* », (*Senego.com*, 05 avril 2024). Ici, la tentative d'explication (récit explicatif) et donc de compréhension du processus de sélection des membres du gouvernement est à cet effet symptomatique d'une mise à l'agenda incluant deux logiques, celle de la médiatisation et celle de la mobilisation collective. La seconde est rendue possible, sur le site d'information en ligne, par l'espace commentaire qui autorise les internautes à donner leurs avis et donc de contribuer à la validation, la discussion et finalement la co-construction de l'information. Cette stratégie de mobilisation basée sur la participation est lancée par le site d'information *senego.com* qui, comme d'autres médias en ligne, a choisi de porter le problème de la nomination dans une arène numérique hybride : médiatique et publique. Chacun de groupe d'acteurs, journaliste d'un côté et internautes de l'autre, proposent des contenus –les commentaires pour les seconds- essentialisant une lecture polémique de ce sujet d'intérêt collectif.

La partie commentaire (9 textes au total) est le lieu des discussions libres des internautes et donc de leurs mobilisations. Les arguments favorables comme défavorables à l'explication fournie par le journaliste sont avancés. L'événement attendu « nomination », bénéficie d'un complément d'information où un internaute livre à son tour une tout autre version des faits relatés par la presse en ligne. La mission d'*anchorman* reconnue au journaliste, celle de faire vivre les faits au public par procuration de même que sa crédibilité semble alors contestée. L'événement attendu se transforme en source de cristallisation des positions, ce qui rend encore plus évident cette problématique comme un sujet d'intérêt public voire collectif.

L'interdépendance des discours sur la page écran entre l'article du journaliste et les commentaires des internautes relève d'une préfiguration définie par le dispositif médiatique. C'est lors de la mise en valeur de l'actualité (configuration) que se propose un lien hypertexte qui participe, par l'effet du clic, à la rétention du public et son accès à une information complémentaire. Une autre modalité de mise en agenda de la nomination incluant impératifs commerciaux (rôle marchand de l'hyperlien), fonction de référencement et volonté de connecter le public de façon plus transparente et directe à un contenu d'un (autre) énonciateur source au discours autorisé : [Suivez en direct la publication de la liste du gouvernement d'Ousmane Sonko \(Senego TV\)](#). On retrouve ici ce que Marc Lits définit comme un *hyper récit* (Lits, 2010 : 114). L'actualité de la nomination s'enrichit et nourrit une modalité de coprésence textuelle. Michel Simon évoque la notion de *discours hypernarratif* qu'il conçoit comme « *un discours augmenté par la présence d'un lien hypertexte renvoyant vers un autre discours* » (Simon, 2018 : 4).

Le lien hypertextuel a pour caractéristique majeure de permettre « *un nouveau genre de connectivité qui est une écriture multiséquentielle et non linéaire* » (Paveau, 2017 : 214). Par



sa dimension de la *relationnalité*, il établit un lien entre différents éléments. Ainsi, l'hyperlien permet au journaliste d'intégrer dans la mise en place des récits journalistiques, un discours second. L'hyperlien transforme les façons de s'informer en contexte numérique. Le lecteur peut ainsi approfondir soit l'information publiée en ligne par les journalistes ou simplement un aspect du récit journalistique. Paveau conclut que « *ceci amène à considérer la production et la lecture comme une écriture (délinéarisation) qui consacre la co-construction des récits journalistiques* » (Paveau, 2017 : 2014). L'URL joue aussi une fonction de citation qu'Alain Rabatel appelle « *citation potentielle ou à apparaître* », c'est-à-dire qu'il peut rester au niveau de la potentialité (on ne découvre pas son contenu) ou on le découvre par un clic et il apparaît. Le journaliste utilise aussi l'URL pour sa capacité à embarquer le discours qu'on peut qualifier de « *discours d'escorte* », proposée par Magali Bigey et Justine Simon (2015, 55-86), à la suite de Gérard Genette qui utilisait ce terme pour parler du paratexte, ce serait ce qui accompagne un écrit pour indiquer les interprétations de lecture de celui-ci. « *Le discours d'escorte entoure le lien URL qui, lui, vise à favoriser la circulation de l'information* » (Bigey et Simon, Idem). Aussi, ce lien est-il susceptible de se (re)partager à dessein vers d'autres lieux de discours. Mobilisant ici et là une ou des médiagénies spécifiques. C'est qui élargit les lieux d'observations de la circulation du mot.

4. Le maillon d'un récit feuilletonisé

On pourrait finalement tenter, sans prétendre être exhaustif, (4.1.) un regroupement pour identification et éventuelle analyse ultérieure de certains de ces discours tissés. Ceux qui émergent de cette contextualité temporelle particulière et qui permettent de suivre à la trace l'évolution des discours qui préparent au surgissement de ce mot en moment discursif. (4.2.) Entre deux temporalités, l'objet-texte immanent et lu « *ordonnance présidentielle* » mérite que soit auscultée son hétérogénéité constitutive et cachée au-delà de sa consistance structurale. (4.3.) Déclencheur d'une nouvelle phase de la narrativité postélectorale, l'ordonnance transforme diverses instances en lieux privilégiés où surgissent et se rapportent des discours, récits et imaginaires sociopolitiques de réception.

4.1. Le tissage pré-événementiel

La métaphore du tissage¹ invite à l'observation des allusions, occurrences, fragments et discours qui s'unissent pour progressivement porter la matérialité de l'ordonnance jusqu'au moment précis de son enfantement. L'hyper narrativité prégnante dans les productions diversifiées de l'écosystème numérique congolais invite à rester sur ce matériau pour cette analyse.

¹ La métaphore du tissage est appliquée à différentes pratiques et situations sémiotiques. Dans son fonctionnement dans les domaines politique, conjugal et poétique chez J. Scheid et J. Svenbro (1994) ; comme l'activité créative et la perception sensorielle à travers le chant chez J. Assaël (2002); comme illustration entre le conscient et l'inconscient chez P. Paul, 2007 ; dans la danse chez J. Vellet, [2010], 2014 ; le raisonnement chez M. Delon (2017) ; etc.



Nous avons relevé un arc événementiel aussi bien dans un continuum que dans les expériences *enactées*¹ en instant discursif. Les déclarations politiques (7sur7.cd, 21 mars 2024), interviews (7sur7.cd, 14 mars 2024) et autres points de presse (7sur7, 11 février 2024) partagent les pages écrans aux articles informatifs sur les péripéties pré-événementielles. Sous les titres et/ou articles d'*Actualite.cd*, *Politico.cd* et *7sur7.cd* par exemple, sont disposées une série d'icônes actives servant de liens de partage de ces nouvelles vers différents réseaux sociaux (Capture 1). La formule hyper narrative « *Dans la même catégorie* » (Capture 2) maintient l'attention des internautes et expose des discours d'escorte parfois sans aucun lien direct entre eux. Le seul

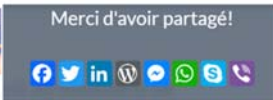
RDC : Auprès de l'informateur, l'AB de Sama Lukonde préconise un gouvernement qui rencontre les réalités actuelles



Mardi 21 mars 2024 - 13:33

Capture 1, tiré du site 7sur7.cd du 21 mars 2024 : [Le plus grand site d'information en république démocratique du congo \(7sur7.cd\)](#)

Dans la même catégorie



Capture 2 et 3, tirés du site de Actualite.cd du 21 mars 2024 : [avec l'informateur, la dynamique "AB" de Sama Lukonde a échangé sur la taille et le format du prochain gouvernement | Actualite.cd](#)

noeud sémantique avec le sujet initial, est que tous traitent de l'actualité politique post-électorale autour des personnages qui font actualité. La page écran prolonge le dialogue avec l'internaute qui s'est impliqué dans le partage de la nouvelle par son action d'activation de l'un des liens alignés (Capture 3)

Plus traditionnel, on évoquera ces *discours projectifs* (*Actualite.cd*, 7 février 2024) qui précisent la mission de certains acteurs du carré sémiotique. Ces *discours de promesse ou d'engagement* (*Actualite.cd*, 23 février 2024) auxquels s'associent les *discours d'action* (*Actualite.cd*, 18 février 2024 ; *7sur7.cd*, 19 février 2024)) et *discours d'épilogue* (*Actualite.cd*, 29 mars 2024). Discours portés par des formules de rappels intertextuels et liens hypertextes permettant d'isoler, par exemple, ce récit journalistique défini dont la vedette est le sujet opérant - Informateur. A ce récit, se greffent les *discours de positionnement* se déclinant en *discours partisans* (*Actualite.cd*, 10 février 2024) ; *discours d'amorce d'adhésion ou d'ouverture* (*Actualite.cd*, 16 février 2024) jusqu'aux *discours suggestifs* ou *de désir* (*Actualite.cd*, 16 février 2024). Ceux-ci éclairent les postures dans le nouvel échiquier politique en configuration. Ils mettent aussi en lumière les polémiques politiques et ses *discours conflictuels* (*Actualite.cd*, 17 février 2024) à l'aune de la désignation d'un premier ministre dont le profil et missions sont également pensés dans un *discours de profilage* (*Actualite.cd*, 13 mars 2024). L'acte ordonnant est finalement ce *moment-discursif* qui met fin, dans la nuit du 01 avril 2024, à l'intrigue tissée sur près de deux mois : « *RDC : Judith Suminwa Tuluka nommée au poste de Premier ministre* » (*Actualite.cd*, 01 avril 2024).

Des articles sont repartagés par leurs auteurs en discours journalistiques natifs sur X (Twitter). Pour finalement nourrir les discussions et se banaliser dans la concurrence des technorécits et technolangages sur WhatsApp et Facebook (Meta). Malgré cette anémochorie, les discours natifs du web inscrivent et donnent de sens aux attentes populaires. Remanient et filent les prises de position. Dévoilent les nœuds qui bloquent les tractations jusqu'à pénétrer l'étoffe

¹ Pour Perrin et Vanini De Carlo, enacter connote l'idée d'une expérience vécue ici et maintenant en fonction de l'état de l'acteur (2016 : 252)



tissée mais encore empreinte d'incertitude. On n'omettra pas ces négociants du web sensationnel qui ont alimenté les discussions des groupes privés sur WhatsApp et comptes publics Facebook autour de ce que l'on présentera quasiment toutes les semaines, avec une insolente certitude, d'abord comme « l'oiseau rare pour la primature » ou ces portraits promotionnels de l'un ou l'autre potentiel « ministrable » et plus tard comme la « mouture du gouvernement ». Cette série des discours traverses et encroisés en événements inclusifs ou au contraire en *bulles narratives* (Boursier, 2021) qui parfois s'ignorent l'une l'autre dans les réseaux sociaux numériques mais finalement ont participé d'une manière ou une autre à ce tissage pré-événementiel.

S'il n'est pas énoncé clairement, les allusions au mot l'inscrivent dans un écosystème de discours numériques *composites métissant de manière intrinsèque du langagier et du technologique* (Paveau, 2017 :129). Une hétérogénéité multiforme aussi bien dans les instances de production, les communautés énonciatives que dans leurs formes des discours et dialogisme ; dans l'émergence séquentielle, épisodique comme fortuite des allusions autour du mot lors de certaines occasionnalités événementielles ; dans les mobilisations collectives et discussions médiatisées où la publication future de l'ordonnance est l'objet principal ou indirect des discours. C'est en sens que l'on peut reconnaître en ce mot, le statut *d'organisateur textuel* autour et à partir duquel se déploient, se confrontent, se mobilisent, se cristallisent les opinions publiques, positionnements politiques, enjeux socio-économiques jusqu'à s'inscrire dans la banalité des discussions du numérique. Une plasticité de déploiement qui se déporte aussi bien vers les discours autorisés que vers la polyphonie numérique des petites gens. Une prise de parole plurielle, parfois polémique et conflictuelle, au fur et à mesure de l'inexorable attente de l'ordonnance. Une feuilletonisation qui participe de cette économie du clic friande des ragots et discours polémiques, un sport national dans l'écosystème numérique congolais ; qui se vitalise et s'alimente des supputations, spéculations, conjectures, rumeurs, etc. On paraphrasera donc volontiers Raphaël Baroni et alii (2006 : 132-133), chez qui nous puisons la notion d'*identifiant référentiel* pour souligner que le mot ordonnance fonctionne comme *marque de cohésion intertextuelle* avec ses *indices repérables*, facilitant ici et là le rattachement, ou précisément, *le tissage*, de certains textes à ce feuilleton électoral. Celui qui a vu le surgissement de l'objet-texte sémiotique à l'occasion de sa lecture télévisée.

4.2. Hétérogénéité d'une expérience enactée et sa face cachée

L'ordonnance est matériellement parlant un discours normé avec ses particularités et composantes formelles dont on pourrait examiner la structure textuelle. Elle charrie plusieurs composantes énonciatives.

Sa première publicité est en soit un moment-événement qui mobilise une esthétique scénographique particulière. L'ordonnance est un texte écrit, lu, partagé et ainsi rendu accessible au public par délégation d'acte de lecture. Son pouvoir d'exécution collective et



individuelle (dans le cadre d'un gouvernement) revient à une et une seule institution « La Présidence de la République » qui en délègue simplement l'énonciation publique. Cette communication d'exercice du pouvoir est portée à la consommation publique par l'entremise du porte-parole direct du Chef de l'Etat, pour le cas de la RD Congo et en France, par un ministre ou un secrétaire d'Etat à la présidence faisant office ou non de porte-parole du gouvernement.

L'ordonnance nommant un premier ministre est plutôt épurée et brève. Nous avons glané en ligne un exemplaire pour chacune relative aux membres de gouvernement pour les pays suivants : le Tchad, la République Centre Africaine, la RD Congo, le Sénégal, le Burkina Faso, l'Algérie et le Cameroun. Loin d'une lecture comparative, exhaustive et représentative, nous en livrons simplement les éléments de pertinence et ceux récurrents.



Des modalités graphiques particulières (majuscule, gras, italique) et des références (numéro, date) magnifient le discours titré et le double statut de l'autorité d'énonciation instituée : « *Le Président de la République, Chef de l'Etat* » (Capture 4). Le corps du texte et ses paratextes révèlent un discours polyphonique porté par

des formules textuelles normées ; des sources d'autorités ; des énoncés repris et énoncés actionnels ; le choix d'une langue ou de duplication linguistique (français, français/arabe, français/anglais) ; des désignants et attributs performatifs rattachés à des référents-personnes ainsi que des signes graphiques marqués (sceau, armoiries, signature), etc. (Captures 5 et 6). Dans le cadre d'un régime semi-présidentiel comme la RD Congo, la chute énonce un autre pouvoir performatif de l'acte ordonnant (lire Article 6 - Capture 6), celui de créer une rupture dans le mandat des sujets opérateurs ordonnés à l'occasion d'une énonciation antérieure.

L'acte ordonnant convoque plusieurs discours. C'est un interdiscours qui dit de quoi il est fait (Authier-Revuz, 1982 et 1984). Les fragments qui dévoilent son hétérogénéité constitutive gardent leurs vitalités extra discursives. Ils sont cet « *avant, ailleurs et indépendamment* » qu'Authier-Revuz (1984 : 100) reprend à Pêcheux (1975b : 147) pour expliquer la dissimulation dans la transparence de sens en même temps que l'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours déterminant une telle formation discursive. Cette singularité en fait un objet-texte qui a son propre continuum interne, laquelle autorise une transcendance lorsqu'il faut rechercher la matérialité discursive des traces externes convoquées. Cette hétérogénéité s'appuie et fait parler le *canon*. Une autorité source référent « (...) *Vu la*



*Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 (...) » qui, pour certains pays, a subi une transformation au niveau de sa première énonciation : « (...) telle que modifiée par la Loi (...) ». Une hétérogénéité qui s'étoffe ensuite de la *vulgate* politique, précisément ses actes de nomination antérieurs fonctionnant comme référence juridico-politique dans cette opération de tissage de la trame énonciative « (...) Vu l'Ordonnance N°19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier ministre (...) ; (...) Vu le Décret n° 2024 - 921 du 02 avril 2024 (...) ». Laquelle opération se nourrit aussi d'un autre moment discursif daté qui épaissit cette série d'acte-décisions tissés « (...) Revu l'Ordonnance N°17/005 du 08 mai 2017 (...). Cet ensemble permet finalement ce figement de l'acte-décision en une expérience enactée performative, un ici et maintenant qui : « Ordonne; Décrète ».*

L'hétérogénéité constitutive est caractérisée par quatre opérations de délégation de compétence co-énonciative. Celle reconnue, dans les éléments introducteurs ou de setting, au Premier ministre comme agent actif de la co-construction de l'acte ordonnant révélant ainsi une énonciation multiple : « (...) Sur proposition du Premier ministre (...) ». Celle d'un agent opérateur quant à la mise en œuvre de celui-ci : « (...) Le Premier ministre est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance (...) ». Celle de sa présence à travers sa signature comme indice supplémentaire de validation de l'acte méga-énonciatif. Et enfin, celle du Directeur de Cabinet convoqué en bas du texte et qui est censé apposer par son nom ainsi que sa signature une valeur énonciative légale à ce discours circulant comme un artefact : « (...) Pour copie certifiée conforme à l'original (...) ». C'est principalement l'ensemble de ces éléments qui acte la valeur/légalité juridique de cet objet-texte soumis à une publicité obligatoire.

L'ordonnance mobilise une autre opération de validation et de construction énonciative cette fois dans un *Journal officiel*. En ce lieu, elle entre à nouveau dans une hivernation mais sous une double matérialité constitutive. D'une part, le nouvel abri lui assure une fonction d'archivage, mettant en valeur son contenu et ses éléments d'identification (sceau, date, numéro de référence, pages, etc.). Elle devient désormais acte politique enacté, un pan de l'histoire sociopolitique à préserver comme une trace de la mémoire collective. Et d'autre part, l'ordonnance y acquiert une valeur marchande. En devenant un objet économique, elle mobilise trois formes d'actions dans ce dispositif de vulgarisation : le téléchargement payant ; le copier-coller pour les usages dans les formes de citations avec les transformations matérielles inhérentes au changement de dispositif et enfin, son achat à la suite de la vente au numéro du *Journal officiel*. Encore faudrait-il rappeler que l'ordonnance fait l'objet d'un commerce concurrentiel avec l'émergence des sites payants dédiés aux textes légaux. Sa publication obligatoire dans un *Journal officiel* est donc l'ultime phase de sa légitimation publique et peut-être de son entrée dans les oubliettes de l'histoire vécue. Le texte lui-même énonce, mieux ordonne l'enchaînement des actions à suivre pour parachever sa valeur performative. Au Burkina Faso, l'injonction de l'action future introduit une précision quant à



l'instance digne et habilitée à abriter une telle inscription énonciative officielle. Au Cameroun, les langues de publication sont précises.

L'ordonnance dispose d'une face cachée. Elle est la formalisation discursive d'une coalescence des décisions individuelles : celle du Président (sujet ordonnant) ; celle du Premier ministre (sujet proposant) et celle des personnages nommés (sujets ordonnés et adhérents). On devrait penser l'ordonnance comme un « non-dit ». Autrement, *comme marque énonciative des autorités morales*, chefs des partis, leaders des plateformes et autres partisans ; bref, celles qui, absentes de l'ordonnance parce que référant au pouvoir discrétionnaire du Chef, coopèrent de façon active au processus d'engendrement du discours ordonnant. Celles qui, dans l'agenda politique de coulisses ont suggéré à la demande de l'informateur (sujet opérant) d'abord les potentiels premiers ministres, ensuite leurs délégués au gouvernement. Dans leurs discours de réception, ils ont aussi, aux côtés du public, salué, partagé leurs joies et parfois leurs indignations à l'occasion de la réception de ce moment-événement.

4.3. De la remédiation à la polyphonie des petites gens : les discours de réception

Donnée en partage, l'ordonnance subit une série de *praxis énonciative* (Fontanille, 2018). Un bricolage que les instances médiatiques, selon leurs formats, opèrent pour saisir dans le vif ce mot « en train de se dire et de faire advenir » : retransmission en direct par la récupération du signal de la chaîne nationale ; diffusion et rediffusion en différée ; retranscription de l'audio en un texte écrit ensuite transféré vers des plateformes d'information ; récupération de la voix de l'énonciateur délégué et sa diffusion via un hyperlien généré spécialement ou via la radio ; production de live tweets qui égrainent les référents personnes au fur et à mesure de leur dévoilement avec les oubliés possibles ; partage en direct ou non sur les réseaux sociaux de la vidéo captée à partir de l'écran de la chaîne nationale jusqu'à la diffusion libre, totale ou partielle selon les intérêts diverses,... Cette remédiation qui opère une série de substitution de la chaîne nationale par d'autres medium provoque « *une reconfiguration des contenus et des sémiotiques-objets portés par ces médias* » (Fontanille, 2018). Un remaniement particulièrement visible sur les médias d'information en ligne.



La remédiation évoque à peine l'instance énonciatrice source (la RTNC, la chaîne nationale et le porte-parole du Chef de l'Etat). En plus de la transformation par réduction en des brèves et flashes d'information, les médias mettent l'accent sur la (les) figure(s) qui fait (font) l'événement. Dans une entreprise de médiation de savoirs par la vulgarisation du contenu, les médias font exister le discours ordonnant et les membres de l'équipe gouvernementale dans deux dimensions : de l'être (sujet d'Etat nommé) et de l'acte (sujet d'action). Les discours portrait et biographique (Likosi, 2015 : 306-309) que suscite l'ordonnance, mettent en évidence les compétences curriculaires. Celles des personnages qu'il faudrait bien désigner et décrire (Erman, 2006 : 32-50) car bénéficiaires désormais d'une formule de déférence *ad vitam aeternam* « Excellence ». Sont détaillés et valorisés les savoir-faire antérieur (pouvoir-faire et savoir-déjà-faire), formation universitaire, profession, parcours sociopolitique et autres activités publiques. Le but est d'informer sur les identités, crédibiliser le discours ordonnant et promouvoir les sujets ordonnés. L'ordonnance étant une réponse aux problèmes publics, cet exercice de figuration sert d'éléments d'appui à la performance attendue et à situer l'un ou l'autre « *personnage dans le temps avec pour dessein d'expliquer ses attitudes et ses actions* » (Erman, 2006 : 65). L'intérêt est aussi de susciter une adhésion dans la réception du discours ordonnant.

- « RDC : Voici le portrait de Doudou Fwamba, le nouveau ministre des finances » (7sur7.cd, 30 mai 2024) ;
- « Éducation nationale : ce qu'il faut savoir de la nouvelle ministre Raissa Malu », (7sur7.cd, 29 mai 2024).

Un point d'honneur est mis pour faire une ou des coupes sur la liste et pour ne reprendre que les noms de certaines figures de proue. Ailleurs, l'acte ordonnant est scanné, collé et diffusé dans un habillage qui permet de retrouver l'ensemble du contenu de l'ordonnance. Ailleurs encore, l'ensemble des formules d'introduction y compris les références officielles sont élaguées pour simplement partager la liste des nommés. Cette éclosion conduit à plusieurs opérations de réception dont la dernière, la métaphorisation, inscrit l'événement dans la mémoire populaire.

La réception de l'ordonnance orchestre une dialectique des mots : joie-déception, intérêt-surprise, inquiétude-questionnement, dénonciation-réjouissance, analyse-commentaire, critique et autre lecture prospective. Ce fait politique bénéficie en effet d'une stratégie plurielle de réception médiatisée à l'aune des jeux et enjeux à l'œuvre dans l'échiquier sociopolitique et aussi de positionnement idéologique des médias. Postures qui permettent de mettre principalement en évidence la dialectique partisan-opposant aussi bien dans le traitement de cette information politique que sa réception dans l'opinion publique en général. On se rappellera par ailleurs que les discours de coulisses ont mis à nu les tensions, les manipulations autour des ambitions (vouloir être ou devenir ministre). Aussi, l'épilogue favorable ou



défavorable en termes de nomination ou de nombre de ministres obtenus ou non, prolonge-t-elle cette dialectique qui divise jusqu'au sein de la majorité au pouvoir. Ces instances énonciatives politiques muettes dans le texte ordonnant mais éloquent dans le moment pré-narratif se voient reconfigurer dans les discours des heureux nommés ou dans ces discours des malheureux déçus. On retiendra, pour illustration, ces quelques discours d'opposition qui témoignent, à travers les modalisateurs et verbes employés, aussi bien de la déception, l'insatisfaction, la dénonciation, la disqualification jusqu'au rejet pur et simple de l'ordonnance ou précisément de l'équipe gouvernementale :

- « *RDC: le gouvernement Suminwa ne reflète pas les ambitions et les défis auxquels le pays est confronté (Hervé Diakiese)* », (*Actualite.cd*, 31 mai 2024) ;
- « *Gouvernement Suminwa : Les députés de Maniema déplorent l'absence de "représentativité nationale" et demandent réparation auprès de Félix Tshisekedi* » (*Actualite.cd*, 30 avril 2024) ;
- « *RDC: "frustrations et mécontentements" après la sortie du gouvernement, Augustin Kabuya promet de faire rapport à Félix Tshisekedi* », (*Actualite.cd*, 01 juin 2024).

Les discours de satisfaction, de soutien, voire d'adhésion générés par l'acte ordonnant ne sont pas seulement l'œuvre des acteurs politiques mais aussi des différents acteurs sociaux et mandataires publics intéressés. Il s'agit là d'un signe marquant du positionnement idéologique et politique si prégnant lors de la réception de l'ordonnance dans l'espace social congolais. C'est dans ce sens que l'événement acquiert une valeur économique pour les médias qui meublent leurs pages des articles sponsorisés où les partisans se bousculent pour témoigner de leur alignement :

- « *RDC : Message de félicitations de la CNSS à Madame Judith Suminwa Tuluka pour sa nomination au poste de premier ministre* », (*Actualite.cd*, 04 avril 2024) ;
- « *Judith Suminwa à la Primature: l'IGF félicite Félix Tshisekedi pour ce choix et promet son accompagnement "sans faille" à toutes les actions qui seront menées par le gouvernement* », (*Actualite.cd*, 02 avril 2024).

Peut-on ne pas penser à la polyphonie des petites gens, des combattants de lutte, des amis et des « familles » politiques et partisans qui ont exigé des portions de gâteaux. Si quelques médias en ligne à l'instar de *Politico.cd* ouvrent leurs pages aux réactions libres qui confrontent les commentaires et discussions des gens d'en haut à ceux d'en bas, c'est dans les réseaux sociaux que l'on prolongerait l'étude pour examiner cette opinion publique et son discours pluriel. Pour y découvrir les moments de joie auxquels les heureux promus et ceux maintenus à l'un ou l'autre poste ministériel vont s'adonner. Laissant, volontairement ou non, les traces de leurs réjouissances fuiter dans les réseaux sociaux, s'ils ne sont pas livrés à la consommation publique via les médias de grande diffusion. Pour y lire les messages de félicitations du parti, de la « tribu » et autres « amis » opportunistes et qui s'associent à « ces remerciements appuyés » surmédiatisés à l'adresse du Chef de l'Etat.



Déclencheur mémoriel (Moirand, 2004 : 14), ce moment-événement est une portion d'une réalité sociale désormais figée dans la mémoire collective. En RD Congo en effet, les malheureux débarqués ou non nommés, subissent malgré leurs silences forcés, des commentaires parfois risibles. Une formule mémorielle tirée de la chanson intitulée « *Tailleur (Mokolo Tonga)* » du célèbre artiste musicien Congolais Lwambo Makiadi, dit Franco, sortie en 1981 est, depuis, reprise dans le contexte de nomination et/ou de perte de fonction officielle. L'artiste s'interroge : « *mokolo tonga abotoli tonga, oko loba lisusu nini ?* ». Traduit littéralement : « le propriétaire de l'aiguille (le tailleur) a ravi son aiguille, que diras-tu encore ? »¹. Les indiscretions populaires encore persistantes aujourd'hui réfèrent cette formule à un climat de tension qui aurait longtemps opposé l'artiste à Kengo Wa Dondo, tout puissant Procureur Général de la République ensuite inamovible Ministre de la Justice en une période où le pays est sous la coupe d'une dictature féroce. A la suite d'un remaniement du gouvernement, l'inattendu se produisit, Kengo perdit son poste. L'artiste Franco s'empressa alors de sortir cette chanson portée par ce refrain polémique, moqueur et quasi jouissif. A chaque remaniement et ou révocation, cette chanson et particulièrement cet extrait ressurgissent. Une métaphore ironique, partagée et figée dans la mémoire collective congolaise, qui sonne comme un appel à l'humilité, qui rappelle le caractère éphémère de l'exercice d'une fonction publique et surtout le caractère discrétionnaire de son énonciation par l'autorité instituée, le Chef de l'Etat qui : Ordonne.

Conclusion prospective

Le trajet discursif du mot « ordonnance » ne s'arrête pas. Si le mot se perd en chemin et son sens se disperse dans la conscience collective jusqu'au trou noir du numérique, sa mémoire ne meurt pas. Cette étude vient ainsi rappeler le constat de Sophie Moirand, de 2004, quant à la mise à jour des observables de discours : « *l'impossible clôture des corpus médiatiques* ». Marc Lits, à son tour en 2010, évoquait « *l'impossible clôture des récits multimédiatiques* ». On peut en effet tirer une principale conclusion sur une entrée en analyse qui ouvre à plusieurs niveaux de lecture en continuum ou en instant discursif. Une triangulation multi-niveau est nécessaire pour rendre compte et fixer le mot jusqu'à sa remédiation qui est elle-aussi sérialisée et plurielle. Une circulation qui va au-delà et par-delà les instances énonciatives et narratives.

L'excursus intra et inter discursif a tenté d'observer le mot « ordonnance » dans une triple dimension : mot-événement, moment-discursif et sous-événement. Le trajet discursif du mot révèle qu'il évolue entre le monde de la mémoire collective portée par les règles, par les énoncés d'autorités en l'occurrence le *canon* constitutionnel, le monde de la *vulgate* politique et ses coulisses pour finalement se donner en partage par la *doxa* médiatique et socionumérique où il pourrait être actualisé en conversations et en représentations hyper narratives. Entre autres critères de cette activation, celui de « l'intérêt » pour la construction des connaissances situées.

¹ Le verbe « ravir » est privilégié à « reprendre ». Ce dernier traduit moins la violence verbale et le contexte derrière cette métaphore.



Ces « *histoires immédiates* » (Lacouture, 1999) que ces « *historiens du quotidien* » (Esquenazi, 2014) proposent sous la forme des « *discours d'informations médiatiques* » (Charaudeau, 1997). Lieu où elle sera appelée - autre critère - à faire « actualité » dans un contexte référentiel précis. Ce passage entre des mondes référentiels induit que le mot peut logiquement sortir de son hibernation saisonnière, si l'on peut se permettre cette tautologie, après plusieurs années, au gré de la stabilité et/ou des crises sociopolitiques. Parfaitement se réveiller. Brusquement ou progressivement monter en température. Et ainsi être (re)chaussé en instant discursif ou au contraire passé des moments de surexploitation dans d'autres lieux discursifs et donc loin du monde juridique. Une métaphore appelée à sortir du monde de la pensée pour celui du réel, du factuel. Autrement dit, d'une phénoménalité pensée (par la loi) pour son être-là, rendu intelligible et concret pour le public à l'occasion de son inscription notamment en moment-événement promu par et dans les discours multimédiatisés. Dans tout le cas, elle draine un contexte où, progressive ou non, elle marque un certain intérêt tout en oscillant dans une fonction hybride : mot de la communication publique versus mot de la communication politique.

Deux ouvertures sont à envisager dans le prolongement de cette étude. D'une part, celle du maillage d'un corpus hybride combinant l'un et l'autre voire plusieurs instances telles que X, WhatsApp ou Facebook aux côtés ou non des contenus de la presse en ligne sur lesquels nous nous sommes limités. Il paraît important de ressortir la mémoire des mots dans les réseaux socionumériques. Comment le mot-événement orchestre-t-il les discours et les imaginaires socionumériques ? Avec quels mots (joie, inquiétude, rumeur) accompagnent-ils le dénouement d'un récit journalistique augmenté ? Comment la remédiation s'opère-t-elle dans un parcours transmédiatique ou alors comment les discours de réception d'un mot, observés du point de vue des internautes consommateurs de médias en ligne ou alors dans les communautés privées et/ou publiques de partage co-construisent de nouveaux récits qui prolongent sa circulation.

D'autre part, le numérique offre des perspectives originales quant à l'analyse de cette circulation des mots et plus largement des discours (Landow 1996; Marcoccia, 2016; Paveau, 2013, 2017 et 2018; Georges et Lafay, 2017 ; Pignard-Cheynel et Van Dievoet, 2019) sous la forme de trois types des pratiques : technolangagières, technodiscours rapportés et technographismes. Celles-ci permettent la description et l'analyse du fonctionnement des productions langagières natives d'Internet dans leurs environnements des productions, en mobilisant à considération égale les ressources langagières et non langagières des énoncés élaborés (Paveau, 2017 : 27). Dans cette circulation, on s'intéressera à ces technolangages en tant que pratiques de création des technomots (dimension technologique et dimension langagière). Plancher sur les technodiscours, c'est notamment inscrire les questions de la responsabilité énonciative, de leurs hétérogénéités, celle de l'intertextualité et de l'hypertextualité et donc plus largement celle de la polyphonie des discours numériques



(Paveau, 2017:305; Marcoccia, 2016:94, Mukendi, 2023 :7) lorsque, par exemple, le public des médias se transforme en instances énonciatives (Lits, 2010 ; Boursier, 2021).

L'analyse des mots et récits des communautés virtuelles (éphémères ou permanentes) sont à conceptualiser en *technomots* et en récits numériques ou *technorécits*. En faisant dialoguer les modèles théoriques et méthodologiques affirmés à certaines réalités de production médiatique locale, il s'agirait de formaliser les pistes d'une *ethno* voire une *techno narratologie du numérique*. Ravivant les oripeaux des études classiques, ces *Tristes tropiques* (Lévi-Strauss, 1955), par un voyage et une méditation sur les études ethnographiques en ligne qui porteraient le regard sur les groupes virtuels de discussion, leurs dynamiques de conversation et d'interaction, leurs formalisations des langages, leurs formes de médiation et de remédiation des récits, etc. Bref, une ethnographie - ou pour exactement une netnographie - qui se donnerait pour objet l'analyse des communautés numériques, leurs usages des affordances techniques et les formes de production narrative qui en découlent en lien ou non avec les autres instances et communautés physiques. C'est dans cette voie que l'on pourrait aussi enrichir les perspectives d'approches et éclater les potentialités d'observation des matériaux d'analyse qui participent depuis quelques années à la formalisation du *Réseau Africain d'Analyse du Discours* (R2AD).



Références:

- AUTHIER-REVUZ, J. (1984). « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, Volume 73, 98-111
- BIGEY, M. et SIMON, J. (2018) « Analyse des discours d'escorte de communication sur Twitter : essai de typologie des tactiques d'accroches et de mentions », Dans, MERCIER, A. et PIGNARD-CHEYNEL, N. (Dir.). (2018). *#info : Commenter et partager l'actualité sur Twitter et Facebook*. Paris. Editions de la Maison des Sciences de l'homme. 55-86. Consulté le 21 août 2024.
- BOURSIER, A. (2021). « Hypernarrativité » *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 02 février 2021. Dernière modification le 03 février 2021. URL : <https://publictionnaire.huma-num.fr/notice/hypernarrativite>, Consulté le 14 juillet 2024
- CALABRESE (2006) « La construction de la mémoire historico-médiatique à travers les désignations d'événements ». Travaux du CBL 2006, <http://webhost.ua.ac.be/linguist/online/paps2006/cal2006.pdf> Consulté le 10 juin 2024
- CALABRESE, L. et VENIARD, M. (2020) : « Événement », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/evenement>. Consulté le 12 juin 2024
- EL KHOURY, F. (2021). « La construction médiatique et la multiplicité événementielle ». *Communication* [En ligne]. Vol. 38/1 | 2021, mis en ligne le 13 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/communication/13838>. Consulté le 12 mai 2024.
- FONTANILLE, J., (2018) « Remédiation et praxis énonciative ». *Interin*, Vol. 23, num. 1. 8-25. Consulté le 14 juin 2024.
- GARRIC, N. et LONGHI, J. (2013). « Atteindre l'interdiscours par la circulation des discours et du sens. *Langage et société*, Vol.144. 65-83
- HASSENTEUFEL, P. (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics ». *Informations sociales* 1, Vol. 157. 50-58 DOI10.3917/inso.157.0050. Consulté le 21 avril 2024
- LEPALUDIER, L. (2004). « Chapitre 4 : L'objet dans l'organisation du récit », pp.55-63, **OpenEdition Books** : 12 juillet 2016. DOI : [10.4000/books.pur.31943](https://doi.org/10.4000/books.pur.31943). Consulté le 25 avril 2024.
- LIKOSI ATAMBANA, JC. (2015), *Récit médiatique 2006 et dynamique presse-politique en RD Congo. Contribution à une approche socio-narratologie médiatique*, Thèse Doctorale en Communication. Université Catholique de Louvain, <http://hdl.handle.net/2078.1/165147>
- LITS, M. (2010). « L'impossible clôture des récits multimédiatiques ». *A Contrario*, 13, 114-124, URL : <https://www.cairn.info/revue-a-contrario-2010-1-page-113.htm>, Consulté le 12 juillet 2024.



- MOIRAND, S. (2004). « L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation ». *Tranel. Travaux Neuchâtelois de Linguistique. Approche critique des discours : constitution des corpus et construction des observables*, N°40 .71-92. Consulté le 12 mai 2024
- MONTAY, B. (2013). « Le pouvoir de nomination de l'Exécutif sous la Ve République. De la compétence liée au pouvoir de patronage ». *Jus Politicum* - N° 11. URL : [Mémoire BM - copie V2 PDF \(juspoliticum.com\)](https://www.juspoliticum.com/memoire-bm-copie-v2-pdf). Consulté le 21 avril 2024.
- MOUTIA, A. (2018). « Quel statut du désignant événementiel dans les périodes de crise ? Cas des désignants « Hirak » et « Evénements d'Alhouceima ». *Revue Interdisciplinaire* Vol 2, N°2 (2018) 1
- PAVEAU, M-A. (2017). *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Paris. Hermann Éditeur.
- PERRIN, N. et VANINI DE CARLO, K, (2016). «L'événementialisation comme co-construction des connaissances : esquisse d'une multi-méthode issue de l'analyse de l'activité et de l'analyse narrative». *Raisons Educatives*, 2016, 251-271. URL : <http://hdl.handle.net/20.500.12162/1327>. Consulté le 21 juin 2024.
- SARFATI, G-E. (2008). « Pragmatique linguistique et normativité : Remarques sur les modalités discursives du sens commun ». *Langages Vol. 2 N°170*. 92-108. URL : <https://doi.org/10.3917/lang.170.0092>. Consulté le 24 avril 2024.
- SIMON, J. (2018). *Le Discours hypertextualisé. Espaces énonciatifs mosaïques*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté